

le prix de la fabrication est de \$65 ou \$75 et qui se vend \$245, laquelle machine n'est utilisée qu'environ deux semaines chaque année; un semoir, indispensable au cultivateur, dont le prix de revient est d'environ \$18 et le prix de vente de \$85, à tempérament, et \$79,20 au comptant. Je connais des jeunes gens qui ont débuté dans la culture à l'époque où les prix précités prévalaient; leur outillage leur coûta environ \$1,000, alors que le prix n'aurait pas dû excéder \$500. Tel est l'état de choses qui paralyse le progrès de nos cultivateurs, un écart, trop prononcé entre le prix de revient et le prix de vente. Je suis renseigné sur la question que je discute, car j'ai fabriqué des voitures, des traîneaux et d'autres machines agricoles pendant au delà de vingt ans. Je vendais une voiture \$50 ou \$60 en réalisant un profit; la même, voiture se vend aujourd'hui de \$125 à \$160. Un tel écart dans les prix n'a pas sa raison d'être. Si les frais de vente excèdent le coût de fabrication, le mode de vente est illogique. Il y a trop d'intermédiaires.

Je conseille fortement la nomination par le gouvernement d'une commission d'experts pour étudier la question du tarif. Je crois qu'on pourrait effectuer nombre de changements sans porter atteinte aux intérêts des manufacturiers. Loin de moi la pensée de leur nuire; je suis prêt à les aider, tout en aidant aussi le consommateur.

Il existe une grande fabrique de placage dans la partie du pays que j'habite; elle est sise dans la ville de Scotstown. Cette fabrique expédie ses produits dans toutes les parties du monde. Elle ne sollicite aucune faveur du gouvernement; tout ce qu'elle désire c'est un traitement équitable, chose dont elle ne jouit pas aujourd'hui. Elle exporte ses produits aux Etats-Unis, payant un droit de 20 p. 100, alors que les produits similaires de fabrication américaine entrent au Canada en franchise. Cette situation est injuste pour nos manufacturiers. Ce que nos gens désirent c'est la disparition de cette injustice, c'est de jouir des mêmes avantages que les fabricants américains; en d'autres termes, c'est qu'on élève les droits d'importation afin que la concurrence puisse se faire à avantages égaux. J'ai déjà porté cette question à l'attention du ministère des Douanes, mais sans résultats. On est à s'enquérir des objections possibles avant d'intervenir. Je constate que les fabricants de meubles et de pianos s'opposent à l'imposition d'un droit et j'ose dire que nombre d'autres manufacturiers prennent la même attitude. Le tarif constitue l'un de nos problèmes les plus épineux et on ne saurait l'étudier avec trop de soin. C'est pourquoi je favorise la nomina-

[M. Hunt.]

tion d'une commission d'experts chargée d'étudier cette seule question. Il ne faut pas faire du tarif un prétexte à tirades politiques; la question est trop grave. L'opposition se plaît à vanter les mérites de la vieille politique nationale. Cette politique est aussi démodée que le serait un magasin de cinquante ans d'existence et qui continuerait à vendre les mêmes marchandises qu'autrefois. Il ne serait pas plus opportun de faire revivre cette politique qu'il ne serait sage pour les boutiquiers d'offrir en vente des articles du siècle passé.

M. McTAGGART: Monsieur l'Orateur, je ne chercherais pas à prolonger le débat, n'était le fait que je désapprouve les propositions budgétaires du gouvernement. A mon avis, les propositions gouvernementales comportent un défi aux groupes qui, en ce pays, préconisent un tarif modéré: le principe de protection est à la base de la politique tarifaire définitivement adoptée par le gouvernement. C'est le quatrième budget que le gouvernement présente depuis son accession au pouvoir. Il est intéressant de remarquer qu'au cours des trois dernières années le gouvernement a apporté des réductions au tarif. Dès la première session du présent parlement on nous informa que le gouvernement ne venant que de prendre la direction des affaires on ne devait s'attendre à le voir modifier le tarif avant de faire une étude fouillée de la question. A la deuxième session, à l'exception de quelques réductions secondaires au tarif, on nous informa que l'incertitude quant au tarif était de nature à compromettre la marche des affaires et que, par conséquent, le gouvernement favorisait la stabilité tarifaire.

A la troisième session, on apporta des réductions notables au tarif, particulièrement en ce qui concerne les instruments aratoires, mais la caractéristique la plus saillante du troisième budget ce fut la déclaration faite par le gouvernement qu'il se proposait d'effectuer une réduction générale du tarif. Le budget que nous sommes à étudier, le quatrième de ce parlement, semble indiquer un changement de politique; au lieu de consacrer de nouvelles réductions le présent budget décrète un certain nombre d'augmentations. Le résultat net de cette politique d'un tarif fiscal, suivi pendant les trois dernières années, c'est que le tarif est notablement plus élevé aujourd'hui qu'en 1921. J'ai ici un tableau de la moyenne des droits *ad valorem* frappant les marchandises imposables et des importations totales pour les exercices compris entre 1920 et 1924 inclusive-